

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

Délibération
n° 2008.02.051

**Modification du
tableau des effectifs**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES
HUMAINESRapporteur : **Monsieur CHABERNAUD****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite la modification du tableau des effectifs suivante :

1/ Direction de l'environnement, du cadre de vie et de la construction***Eau potable - assainissement***

► Suite au départ en retraite d'un agent détenteur du grade de contrôleur de travaux en chef assurant la mission de surveillant de travaux, une délibération n°419 du 23 novembre 2007 avait permis la modification de ce grade en un grade de contrôleur de travaux.

Or, il apparaît prioritaire pour les besoins du service d'effectuer un recrutement sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent d'exploitation usines et postes.

Il convient donc de supprimer le poste de contrôleur et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} mars 2008.

Cette modification entraînerait une incidence financière de :
– 2 612 € pour une année pleine.

Eco-conseil – Environnement et espaces verts

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°422 du 23 novembre 2007, un poste d'ingénieur à temps complet pour assurer la fonction de directeur du service éco-conseil – environnement et espaces verts.

Afin de répondre au mieux aux besoins du service, il conviendrait de supprimer le poste d'ingénieur à temps complet et de créer celui d'ingénieur principal à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :
+ 17 024 € pour une année pleine et prendrait effet le 1^{er} mai 2008.

Déchets ménagers

► Afin de pouvoir effectuer le reclassement pour inaptitude physique d'un agent et de répondre aux besoins du service, il conviendrait de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet – agent de contrôle de la redevance spéciale, sur le nouvel organigramme des services.

Le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, initialement occupé par l'agent, serait supprimé à l'issue de l'année de détachement dans le nouveau cadre d'emplois, lors de l'intégration définitive dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Cette modification du tableau des effectifs n'entraînerait aucune incidence financière. La date d'effet serait déterminée par la commission de réforme.

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°346 du 27 septembre 2007, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour effectuer la mission d'agent de distribution des sacs au service valorisation déchèterie.

Afin de répondre au mieux aux besoins du service, il conviendrait de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour effectuer la mission d'assistant redevance spéciale et de l'affecter au pôle finances.

Cette modification du tableau des effectifs n'entraînerait aucune incidence financière et prendrait effet le 1^{er} mars 2008.

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°419 du 23 novembre 2007, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer la fonction de rippeur encombrants à la collecte du matin.

Afin de répondre au mieux aux besoins du service, il conviendrait de supprimer ce poste, de créer celui d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet pour assurer la mission de secrétaire comptable et de l'affecter à la direction des déchets ménagers.

Cette modification du tableau des effectifs n'entraînerait aucune incidence financière et prendrait effet le 1^{er} mars 2008.

2/ Direction des Politiques Solidaires et de l'Aménagement du Territoire

Crèche les Poussins

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°215-1 du 28 juin 2001 :

- un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet (20h) ;
- un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet (20h).

Afin de mieux répondre aux nécessités du service, il conviendrait de supprimer ces deux postes et de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :

- 3 693 € pour une année pleine et prendrait effet le 1^{er} mars 2008.

3/ Direction des Politiques Communautaires

Les Acacias

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°335 du 29 septembre 2005, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer la mission de secrétariat à l'Ecole d'Arts Plastiques. L'agent occupant le poste a été titularisé sur le grade de rédacteur territorial le 1^{er} novembre 2007.

Il conviendrait par conséquent de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2008.

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 28 janvier 2008,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 12 février 2008,

Je vous propose :

DE MODIFIER ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Direction/ service	Suppression	Nb	Création	Nb
DECVC/ Eau potable/assainissement	Contrôleur	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1
DECVC/ Eco-conseil – Environnement et espaces verts	Ingénieur territorial (TC)	1	Ingénieur principal (TC)	1
DECVC/Déchets ménagers			Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe (TC)	1
DECVC/Déchets ménagers	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (TC)	1	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (TC)	1
DECVC/Déchets ménagers	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (TC)	1	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (TC)	1
DPSAT/Crèche Les Poussins	Educateur de jeunes enfants (TNC – 20h)	1	Educateur de jeunes enfants (TC)	1
DPSAT/Crèche Les Poussins	Auxiliaire de puériculture (TNC – 20h)	1		
Direction Politiques Communautaires/EAP Les Acacias	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe (TC)	1		

D'AUTORISER en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire territorial, le recrutement d'un agent non titulaire sur le grade d'éducateur de jeunes enfants (Grille indiciaire allant de l'indice brut 322 à l'indice brut 558) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions telles que précisées ci-dessus.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget principal 2008 – chapitre 012.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 29 février 2008	Affiché le : 03 mars 2008